



PAS'partout du 29 janvier 2018

Stage intersyndical 26-27 mars et 22 mai: **Agir contre les inégalités à l'école : une question pédagogique et institutionnelle**

L'affiche du stage ainsi que tous les documents utiles sont en pièce jointe. Votre IEN doit être prévenu au plus tard le 26/02, date du retour des vacances.

Temps partiel :

La circulaire est parue sur PIA. Les demandes sont à rendre aux IEN avant le 7/02 soit le mercredi avant les vacances.

Mouvement interdépartemental 2018 :

Les règles du mouvement n'ont pratiquement pas changé. Les modifications principales concernent les postes en ASH pour les titulaires du nouveau CAPEI. La circulaire paraîtra le jeudi 1^{er} février.

Le calendrier est plus tardif :

Temps partiel : **avant le 7 février**

Dépôt des demandes de majorations (RQTH, RC, enfant) : **avant le 9 mars**

CAPD validant les demandes de : RC, de temps partiel et postes particuliers : **27 mars**

Saisie des vœux : **du 16 mars au 3 avril**

Suivi de l'envoi d'un premier accusé de réception, *portant uniquement sur les postes, à partir du 5 avril*

Réclamations éventuelles : **avant le 4 mai**

Groupe de Travail qui examine les bonifications RQTH et SMS, valide les barèmes : **15 mai**

Envoi d'un 2^{ème} accusé de réception *portant sur les postes et les points de barème*: **à partir du 16 mai**

CAPD phase initiale : **5 juin**

Groupe de travail phase d'ajustement : **26 juin**

Notre adresse mail est :

pas38@wanadoo.fr

Vous voulez [vous désinscrire ?](#)